

Luxembourg, le 22 janvier 2021

REÇU  
Par Aff Christian, 15:17, 22/02/2021

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 85 de notre Règlement interne, je souhaite poser une question élargie à Monsieur le Ministre de l'Économie, également Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, au sujet de la responsabilisation des acteurs intervenant dans les chaînes de production les plus diverses.

En date du 12 février 2021, le gouvernement allemand a annoncé vouloir proposer au parlement allemand une loi relative aux chaînes d'approvisionnement. Cette loi a pour objet de responsabiliser les entreprises en leur imposant d'être vigilantes quant au respect des droits humains et des normes sociales par leurs propres fournisseurs.

Plus précisément, la loi en projet demandera aux entreprises allemandes de s'assurer que les conditions de travail de leurs salariés et celles de leurs fournisseurs directs respectent la dignité humaine et les droits sociaux.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Économie et Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire :

- *Monsieur le Ministre peut-il nous dresser un aperçu des efforts entrepris au Luxembourg par les acteurs économiques les plus divers par rapport au respect des droits humains et des droits sociaux dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises domestiques ?*



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

- *Monsieur le Ministre peut-il indiquer des exemples d'entreprises luxembourgeoises engagées dans cette démarche ?*
- *Monsieur le Ministre est-il d'avis qu'il serait recommandable, voire même indispensable de réfléchir à des principes généraux à respecter au Luxembourg dans ce domaine ?*
- *Le cas échéant, le Ministre serait-il enclin à faire élaborer une base légale similaire à celle annoncée par le gouvernement allemand ? Quelles en pourraient être les opportunités et limites ?*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



André BAULER

Député



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff  
Service des séances plénières et  
secrétariat général  
Tél : 466.966.223  
Fax : 466.966.210  
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
Luxembourg

Luxembourg, le 22 février 2021

Objet : Question élargie n° 82 du 22.02.2021 de Monsieur le Député André Bauler -  
Responsabilisation des acteurs intervenant dans les chaînes de production les plus  
diverses

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 85 du Règlement de la Chambre, j'ai l'honneur de vous  
communiquer ci-joint une question élargie adressée à Monsieur le Ministre de l'Économie et  
à Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés